

QUALIOPI

FICHE REPERE H

Accueil et formation des personnes en situation de handicap



Critère 6 Indicateur 26

Pour répondre à l'indicateurs 26, il convient de :

- Démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap
 - Ce réseau doit être mobilisable par les personnels dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap
 - Il convient également de préciser les mesures spécifiques mises en œuvre

I-26, UN RESEAU DE PARTENAIRES « HANDICAP »

- Comment démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap ?
- Je connais les partenaires qui sont mobilisables sur mon secteur géographique, je peux vous montrer une liste avec
 - Nom de la structure ou de la personne
 - Domaine d'intervention
 - Coût moyen
 - Disponibilité
 - Qualité de la prestation
 - Contacts ...

I-26, Les partenaires sont mobilisables

Comment démontrer que ce réseau est mobilisable par les personnels dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap

Réponses possibles:

- La mission « accueil et orientation des PSH » est inscrite dans la fiche de mission « ACCUEIL »
- La liste des partenaires ou personnels internes en capacité de répondre aux besoins est accessible dans le dossier « ACCUEIL » utilisé par les personnes chargées d'accueil, et en version papier affichée à côté du bureau.
- Les numéros de téléphone ou adresses mel sont vérifiés régulièrement (une fois par an par exemple)

I-26, Préciser les mesures spécifiques mises en œuvre

- Fournir des preuves de la réorientation du public en situation de handicap
 - Fiche d'orientation vers un partenaire externe correspondant aux besoins de la personne
 - Mel rédigé en réponse à une demande de formation à laquelle nous ne pouvons donner suite car la compensation pédagogique n'est pas possible dans ce cas précis
- Et/ou
- Fournir des preuves de mesures de compensation pédagogique mises en œuvre dans un cas précis.
 - Fiche d'entretien pour déterminer les besoins en compensation
 - Exemple de parcours individualisés le cas échéant ... voir indicateur 20 spécifique CFA

Démontrer

Suggestion de preuves

La **mise en place** d'un réseau de partenaires

→ Liste des partenaires possibles pour compensation mis à jour annuellement

Ce réseau est mobilisable

→ Numéros de téléphones et adresses mel, nom des contacts

Vous pouvez **réorienter** les personnes en situation de handicap

→ Liste des établissements formant des PSH régulièrement

Ou Vous pouvez **adapter** vos prestations

→ Organigramme intégrant référent H
→ Fiche d'entretien
→ Preuves d'interventions de partenaires spécialisés (interprète LSF...) ou exemples de support en FALC ...

☞ *Warning:*



Les autres indicateurs concernés

Les autres indicateurs concernés

Indicateurs communs

- Critère 1 – indicateur 1 - information :
 - [...] accessibilité des informations aux personnes handicapées
- Critère 2 – indicateur 4 – analyse des besoins:
 - dans le cas où un prestataire accueille un public en situation de handicap > le prestataire démontre qu'il prend en compte les situations de handicap et les besoins en compensation (pédagogique, matériel, moyens techniques, humains, ...)

Les autres indicateurs concernés

Indicateurs communs

- Critère 3 – indicateur 9 - adaptation :
 - [...] modalités d'accès des personnes en situation de handicap
- Critère 4 – indicateur 18 - Coordination :
 - liste des référents [...] handicap et organigramme
- Critère 5 – indicateur 21 - Compétences :
 - [...] sensibilisation des personnels à l'accueil du public en situation de handicap

Les autres indicateurs concernés

Indicateur spécifique

- Critère 4 – indicateur 20 spécifique CFA :
 - le prestataire dispose [...] d'un référent handicap (nom et procès-verbal de sa nomination)



- **Travail à faire:
VOS PREUVES**

Travail à faire

Indicateur 26

- Rechercher les organismes susceptibles de vous aider dans la prise en charge de personnes en situation de handicap, ou vers lesquels vous pourriez réorienter les personnes si vous ne pouvez répondre.
- Établir cette liste, la dater (faire un cartouche « avec le nom du responsable et la version) et la stocker au bon endroit dans votre système documentaire (créer un dossier spécifique Handicap dans le dossier ACCUEIL, et/ou le dossier FORMATION par exemple)
- Introduire la mission « mobiliser les partenaires handicap » dans la fiche de poste de la personne chargée d'accueil ou dans la fiche mission « ACCUEIL »
- Stocker les adaptations réalisées dans un dossier HANDICAP

Travail à faire

Autres indicateurs

- I1: information tout public
 - Vous pouvez rendre vos informations « Facile A Lire et à Comprendre » sur votre site internet et sur vos programmes et/ou flyer
 - Ou montrer que vous prévoyez de réaliser cette adaptation visuelle
 - Indiquez par une phrase sur vos programmes ou communications que vous étudiez les possibilités de réponse aux besoins des PSH
- I4: conception – prise en compte des besoins
 - Prévoyez une fiche d'entretien avec des personnes qui vous auront signalé leur handicap en amont d'une inscription. Sur cette fiche, notez la solution apportée: adaptation dans votre OF ou bien réorientation vers un collègue ou une structure pouvant répondre à ce besoin.

Travail à faire

Autres indicateurs

- I9: Modalités d'accueil
 - Vous devez indiquer les modalités d'accès des personnes en situation de handicap dans vos convocations et/ou livret d'accueil, ou bien sur le site internet. Notamment pour les personnes à mobilité réduite, mais pas seulement.
- I18: Coordination
 - Indiquer la personne chargée de traiter les demandes d'adaptation aux PSH sur l'organigramme (ou le nom du référent H s'il y a lieu)
- I21 - Compétences
 - Vous devez prouver que les personnels sont sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap: Ils ont suivi une formation, vous avez rédigé une fiche de sensibilisation, vous avez posé des affiches ...
- I28 – Référent Handicap pour CFA:
 - la formation « Référent Handicap » est proposée par les AGEFIPH.

- Liste des organismes mobilisables pour adapter les formations
- Liste des organismes vers lesquels réorienter les PSH
- Sous-dossier « HANDICAP » partagé (avec l'accueil) dans le dossier FORMATION
- Fiche d'entretien avec une PSH en amont de la formation
- Mission « accueil des PSH » dans la fiche mission ad hoc
- Nom de la personne chargée de l'accueil des PSH sur l'organigramme
- Attestation de formation à l'accueil des PSH, ou support de sensibilisation diffusé en interne
- Indications utiles aux PSH sur la convocation ou le livret d'accueil
- Rédaction des programmes et autres en FALC (ou projet de)
- Mention « les personnes en situation de handicap peuvent contacter ... » pour plus de renseignements ... sur le site et les programmes



Exemples de preuves

EXEMPLE FORMETHIC PROCEDURE d'accueil d'une personne

6

ETAPES

- 1) Repérage des personnes en situation de handicap
- 2) Ré-orientation ou Adaptation des modalités pédagogiques
- 3) Suivi du dossier de l'apprenant
- 4) Bilan individuel à la fin de la formation
- 5) Les demandes d'aménagement des épreuves
- 6) Transmission à l'équipe pédagogique des aménagements retenus

EXEMPLE FORMETHIC

Fiche d'entretien

FICHE d'ENTRETIEN-PSH avant la formation

- 1) Coordonnées de la personne accueillie
- 2) Quelles sont les difficultés prévisibles qui nécessiteraient une adaptation pédagogique et/ou matérielle ?

FORMETHIC est en mesure de réaliser les adaptation nécessaires

Liste prévisionnelle des adaptations nécessaires, y compris aux examens

FORMETHIC n'est pas en mesure de réaliser les adaptations

Réorientation : Liste des structures proposées

Document approuvé par la personne concernée : OUI / NON

Date et lieu de l'entretien : _____

Signatures de la référente pédagogique et de la personne écoutée.

EXEMPLE FORMETHIC

fiche mission du référent handicap

Obligatoire uniquement en CFA

Finalités et Missions

- Mission 1 : assurer les moyens d'un repérage ou signalement d'une personne en situation de handicap
- Mission 2 : mettre en œuvre une procédure systématique d'accueil et d'accompagnement individualisé
- Mission 3 : entretenir les liens étroits avec les partenaires et plus particulièrement les prescripteurs (Cap emploi, Pôle emploi, mission locale) ou autres référents départementaux
- Mission 4 : assurer une fonction « ressource handicap » en interne auprès des personnels de l'OF
- Mission 5 : capitaliser les expériences et en rendre compte dans le cadre d'un bilan annuel
- Mission 6 : participer aux actions de regroupement du réseau

Coordonnées utiles en région OCCITANIE

A 13 Organismes de Placement Spécialisés en Occitanie




Organismes	Territoire d'intervention	Chefs de service	Téléphone
APAJH Ariège	Ariège et Comminges	Béatrice DELEGLISE	05 34 09 33 15
DEFI 11	Aude	Pascale GARCIA	04 68 72 72 64
PEP 12	Aveyron	Nadia BONAL	05 65 87 00 80
ADRH	Gard	Virginie PETIT	04 66 68 99 70
HANDIPRO 31	Haute-Garonne (hors Comminges et Toulouse Nord)	Sophie CRABETTE	05 34 40 91 91
ESPACE HANDICAP EMPLOI	Gers	Benoît XAVIER	05 62 05 08 36
APSH 34	Hérault	Christelle BLAQUIERE	04 99 13 34 25
ALISE	Lot	Emmanuel DOUCET	05 65 23 20 20
AIPPH 48	Lozère	Vincent DELAUNAY	04 66 32 64 82
ADAPEI 65	Hautes-Pyrénées	Prisca LARROQUE	05 62 93 87 54
ADRH	Pyrénées-Orientales	Véronique QUEMENER	04 68 66 60 60
AIPTH 81	Tarn	Didier CARRIERE	05 63 49 29 49
ADIAD	Tarn & Garonne et Toulouse Nord	Myriam PANAGET	05 63 21 46 00



4

Partie 4 – Les aides et prestations mobilisables (suite)

B Les organismes délivrant les prestations en Occitanie

	Organismes	Territoire d'intervention	Référents	Tél.	Courriels
 Handicap Moteur	APF	8 départements de l'ex-région Midi-Pyrénées	Vincent HIVERNAT	05 34 51 13 17	vincent.hivernat.apf@orange.fr
 Handicap Visuel	IJA	8 départements de l'ex-région Midi-Pyrénées	Catherine HIBERT	05 61 14 82 22	prestations@ijatoulouse.org
	FAF LR	5 départements de l'ex-région Languedoc-Roussillon	Sophie RIGAUD	04 67 50 50 60	s.rigaud@faf-lr.fr
 Handicap Auditif	ARIEDA	8 départements de l'ex-région Midi-Pyrénées	Perrine ROUX	07 77 60 93 03	perrine.roux@arieda.asso.fr
		5 départements de l'ex-région Languedoc-Roussillon	Lorraine DETAILLEUR	04 99 23 27 75	lorraine.detailleur@arieda.asso.fr

Coordonnées utiles

B Des prestations d'accompagnement sous forme de formations




- Objectif principal : lever un ou des obstacle(s) au bon déroulement d'un parcours vers l'emploi tout en contribuant à la sécurisation du parcours professionnel du bénéficiaire.
- Complémentaires aux actions financées à l'organisme de formation dans le cadre des dispositifs de droit commun

Les Formations courtes

Atelier Coaching	Redynamiser et autonomiser la recherche d'emploi du candidat (CDI, CDD, alternance,...) pour un retour rapide à l'emploi	39 heures sur une période de 3 semaines Prestation du parcours, soit sur 6 jours	Carrière Formation Conseil
Bureautique	Acquérir les bases de la bureautique Améliorer et compléter la pratique / obtenir une certification des compétences en bureautique	210 heures maximum sur une période de 10 semaines	Léo Lagrange formation
Cercle de recherche d'emploi sénior	Retrouver un emploi à partir d'une action collective	100 heures, réparties sur 14 semaines consécutives	CREPT Formation
Dépasser le handicap dans mon projet professionnel	Retrouver l'accès à ses capacités personnelles - Se projeter à nouveau vers l'emploi - Se préparer aux entretiens d'embauche	Sur 3 mois avec 4 journées de formation en collectif et 4 séances de formation en individuel personnalisées d'une heure	Thisis Formation Conseil
Renforcer les savoirs de base en français écrits	Personnes sourdes ou malentendantes pratiquant la LSF pour faciliter les interactions professionnelles	210 heures maximum sur une période de 10 semaines	Autrement Dit...

Coordonnées utiles

B Les organismes délivrant les prestations en Occitanie

	Organismes	Territoire d'intervention	
 Handicap Cognitif	ASEI	Région Occitanie	5 bis rue du Bac – 31522 RAMONVILLE SAINT-AGNE
	ADRH	Aveyron – Gard – Lot – Lozère	3 rue Becquerel – 66334 CABESTANY
 Handicap Psychique	APSH	Hérault – Tarn	284 avenue du Professeur JL Viala – 34193 MONTPELLIER
	APAJH	Ariège – Aude – Pyrénées-Orientales	23 chemin de Berdoulet – 09000 FOIX
	EHE	Haute-Garonne – Gers – Hautes-Pyrénées – Tarn & Garonne	56 avenue des Pyrénées – 32000 AUCH
 Handicap Mental	ADRH	Aveyron – Gard – Lot – Lozère	3 rue Becquerel – 66334 CABESTANY
	APSH	Hérault – Tarn	284 avenue du Professeur JL Viala – 34193 MONTPELLIER
	APAJH	Ariège – Aude – Haute-Garonne – Gers – Hautes-Pyrénées – Pyrénées-Orientales – Tarn & Garonne	23 chemin de Berdoulet – 09000 FOIX

Coordonnées utiles

Comment solliciter la RHF ?

Pour solliciter le service, poser une question ou en savoir plus, contactez :

La Ressource Handicap Formation
Nathalie BAYLE (Cabinet ACCEIS)
06 48 10 95 84
acceis@orange.fr

L'AGEFIPH
Patrick BORDES
p-bordes@agefiph.asso.fr



Contacts

Muriel.merienne@reponseco.com
contact@juliepatinet.com
Stephanie.marie.sales@gmail.com

Merci à

FormEthic - LE PERISCOPE 7 Rue Hermès Parc Technologique du canal 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE - France

Siret 809 860 018 00021 - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 W313022491- NAF 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°73 31 07897 31 Tél. : 06 32 70 34 51- contact@formethic.org -
www.formethic.org

OUTILS-QUALITE-2020 - M. MERIENNE, J. PATINET & S. SALES

www.formethic.org